

Initiatives ministérielles

d'un parti et qui veulent participer, malgré les difficultés et les complications possibles.

Le député de Kingston et les Îles pourrait-il répondre à cette question lorsqu'il parle de l'assemblée constituante? Ne convient-il pas avec moi qu'il y a une énorme différence entre une assemblée constituante formée de gens avec toutes les difficultés que comportent leur regroupement, leur organisation, leur concentration sur un rapport et l'élaboration éventuelle des recommandations par les députés?

J'ai été surpris par les connaissances du député. Il en sait beaucoup, pas plus que moi, mais beaucoup plus sur le droit constitutionnel, sur les assemblées constitutionnelles.

N'est-il pas d'accord avec moi pour dire que la différence fondamentale qu'il y a actuellement entre ce que nous faisons au moyen du comité parlementaire, avec tout ce qu'il permet, et une assemblée constituante qui alimenterait le processus parlementaire, c'est qu'une assemblée constituante n'a aucune discipline de parti? À la Chambre des communes et au sein des comités parlementaires, que je fréquente depuis 25 ans, il y a une caractéristique qu'on appelle la discipline de parti. Ne pense-t-il pas que le fait qu'une assemblée constituante, malgré son caractère essentiel, n'ait pas de discipline de parti mérite au moins d'être examiné à fond et que c'est pour cette raison qu'on pourrait en rejeter l'idée, plutôt que de la rejeter pour les motifs idéologiques négatifs exprimés par le Parti libéral en raison de sa situation négative?

M. Milliken: Premièrement j'aimerais dire que je ne crois pas que la position du Parti libéral à cet égard soit négative. Je trouve que c'est la plus positive de celles formulées par tous les partis. Notre parti est le seul qui ait rendu publique une proposition visant à modifier la Constitution et à régler la situation actuelle. Aucun autre parti n'a jusqu'à maintenant présenté une proposition aussi complète que la nôtre.

Je crois qu'il a fallu beaucoup de courage au chef de l'opposition. Il a fait preuve de jugement. C'est la première chose que je voulais dire.

Deuxièmement, je ne partage pas l'avis du député lorsqu'il dit qu'une assemblée constituante serait nécessairement neutre. Je pense qu'on y retrouverait toutes les formes de sectarisme et si le député n'est pas d'accord sur ce point, il se fait des illusions.

Les assemblées constituantes se diviseront pour toutes sortes de raisons. Il n'y aura pas de whip de parti, mais au moins avec ce dernier il est possible de rallier divers intérêts. Avec une assemblée constituante, chaque division existant dans le pays serait exposée et ferait valoir ses arguments. Elles sèmeraient la discorde. Rien ne garantit que tous ses membres diraient soudain que c'est exactement ce qu'ils veulent, qu'ils en sont arrivés à s'entendre. Il n'y a absolument aucune garantie en ce sens.

Je veux souligner que dans la motion, s'il la lisait, qui crée ce comité—et je l'incite à l'examiner très attentivement—il y a toutes sortes de dispositions. . .

M. Nowlan: Sous-comités.

M. Milliken: J'ai écouté patiemment ses questions. Le moins qu'il puisse faire c'est d'écouter ma réponse.

Selon moi, le comité donnera aux Canadiens l'occasion de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement pour le renouvellement du Canada. Le comité aura des sous-comités autorisés à se déplacer et à tenir des audiences publiques au Canada. Il sera autorisé à tenir des séances conjointes avec des comités ou des députés d'assemblées législatives provinciales ou territoriales. Il mettra au point des mécanismes qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement canadien pour le renouvellement du Canada et en particulier en ce qui concerne les questions qui les intéressent spécialement.

Le comité est donc doté de toutes sortes de pouvoirs, que ne possèdent pas habituellement les comités parlementaires, afin d'avoir des échanges avec les Canadiens de tout le pays. À mon sens, il s'agit d'une proposition raisonnable. C'est ce que le gouvernement nous a proposé de mieux jusqu'ici et nous sommes heureux qu'il ait pris cette initiative. Nous sommes favorables à ces éléments de la motion. Je crois que le député, s'il l'étudie et y réfléchit, verra que, du point de vue de ce que nous pouvons accomplir dans des délais raisonnables avec un minimum de dissensions, le comité parlementaire est une approche très saine. Il est possible que le whip conservateur aient des interventions un peu lourdes, mais je suis disposé à courir le risque. Je crois que le pays est prêt à courir ce risque. Nous, du Parti libéral, nous sommes engagés à collaborer avec le gouvernement pour faire l'unanimité sur cette question.